

Bilan d'activités 2013

Animation du Docob des sites Natura 2000 « Massif du Canigou – Conques-de-la-Preste »¹



¹ « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste » est le terme utilisé dans ce document pour désigner les trois sites Natura 2000 « Massif du Canigou », « Conques-de-la-Preste » et « Canigou - Conques-de-la-Preste »

Animateur Natura 2000 :

Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Animatrice : Laura HOPP

Bâtiment Chefdebien

Boulevard de la Gare

66500 Prades

Tél : 04 68 96 45 86

Fax : 09 74 44 14 60

canigou-natura2000@orange.fr

www.canigo-grandsite.fr

Sommaire

I. Contexte

- I.1. Le massif du Canigó
- I.2. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site
- I.3. Les 3 sites Natura 2000
 - I.3.1. La ZSC « Massif du Canigou »
 - I.3.2. La ZSC « Conques-de-la-Preste »
 - I.3.3. La ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste »

II. Animation et piloter la mise en œuvre du Document d'objectifs

- II.1. Gérer administrativement, financièrement et techniquement le Docob
- II.2. Organiser la gouvernance du site
 - II.2.1. Les Comités de pilotage
- II.3. Mettre en œuvre les actions de communication, de gestion et de suivi du Docob
- II.4. Promouvoir le Docob
- II.5. Prendre contact et échanger avec les partenaires
- II.6. Assurer la concertation avec les acteurs locaux
- II.7. Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'animation du Docob
- II.8. Démarcher pour la mise en œuvre des mesures contractuelles
- II.9. Accompagner à la contractualisation
- II.10. Apporter appui technique à la réalisation d'évaluation d'incidences, avis & informations sur des projets
- II.11. Réaliser des visites de terrain
- II.12. Rechercher des financements
- II.13. Participation à des réunions ou manifestations sur le territoire
- II.14. Participer à la vie du réseau Natura 2000 au delà des sites concernés
- II.15. S'informer sur l'actualité Natura 2000
- II.16. Mettre à jour l'outil de suivi des sites SUDOCO
- II.17. Actualiser les données
- II.18. Compléter et mettre à jour le Docob
- II. 19. Établir un bilan annuel d'animation du Docob
- II.20. Toute autre action permettant d'animer et de piloter la mise en œuvre du Docob

III. Communication et sensibilisation autour de Natura 2000

IV. Gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

V. Suivi et amélioration des connaissances scientifiques

VI. Actions prévisionnelles 2014

I. CONTEXTE

I.1. Le massif du Canigó

Le Canigó est un massif montagnard qui se situe à l'extrémité orientale de la chaîne des Pyrénées, dans le département des Pyrénées-Orientales. Visible depuis le littoral méditerranéen, sa silhouette imposante surplombe les plaines du Roussillon et de Gérone. S'élevant à 2 784 mètres d'altitude, ce contrefort des Pyrénées sépare les vallées de la Têt au nord-ouest (Conflent) et du Tech au sud-est (Vallespir), deux des principaux fleuves du département.

I.2. Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site

Le Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS) a été créé dans l'élan de l'année internationale de la montagne proclamée par l'Organisation des Nations Unies (ONU) en 2002. Cet établissement public réunit le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, 52 communes du massif – en Conflent, Vallespir et Ribéral - et l'Office National des Forêts (ONF).

En charge de la protection et de la valorisation du patrimoine pyrénéen du massif du Canigó, le Syndicat mixte exerce ses compétences sur un territoire comprenant le Site classé du Massif du Canigou d'une superficie de 23 212 hectares (ha), 9 sites Natura 2000, 3 Réserves naturelles nationales et une partie du territoire du Parc naturel régional (PNR) des Pyrénées catalanes.

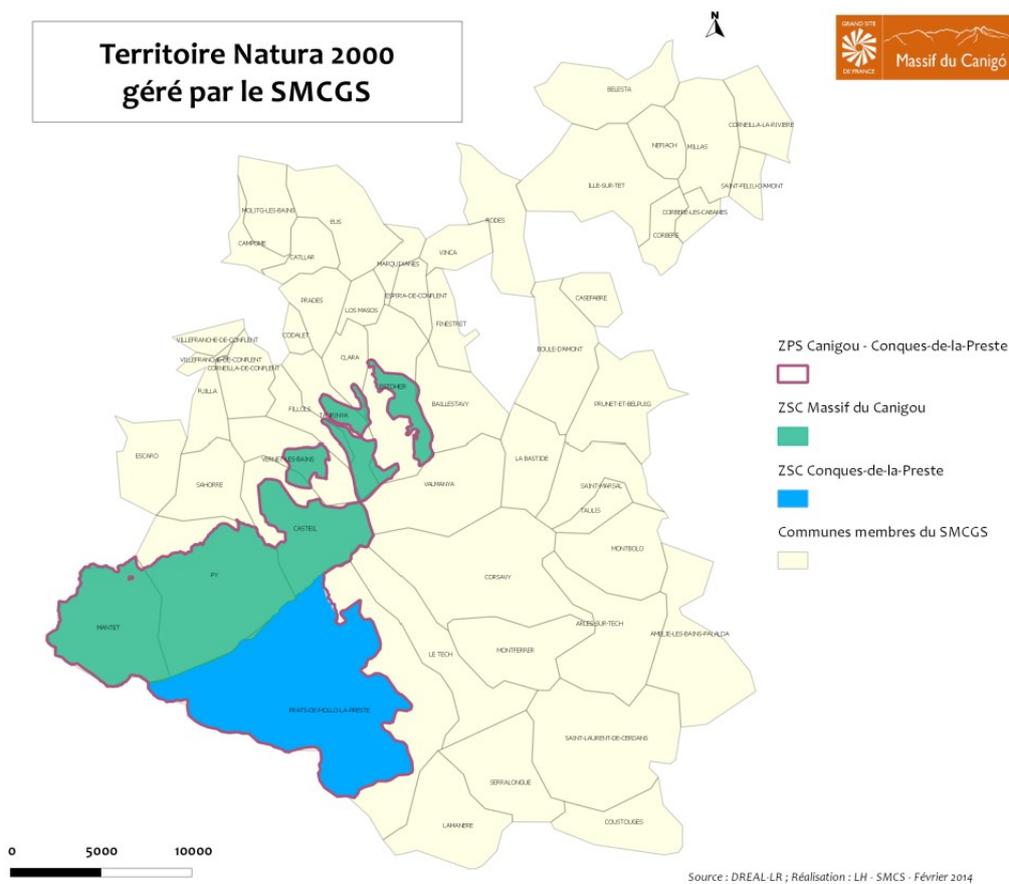
Portant, depuis l'année 2000, le projet de préservation, de gestion et de mise en valeur du Site classé, « l'Opération Grand Site », le Syndicat mixte a vu son travail reconnu et récompensé avec la labellisation Grand Site de France attribuée le 13 juillet 2012 par le Ministère de l'écologie.

I.3. Les 3 sites Natura 2000

Trois sites Natura 2000, actuellement en phase d'animation, sont gérés par le SMCGS : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Massif du Canigou » (FR 9101475), la ZSC « Conques-de-la-Preste » (FR 9101476) et la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « Canigou – Conques-de-la-Preste » (9110076). Ils couvrent en totalité 20 224 ha sur le massif et s'étagent de 480 à 2 731 mètres d'altitude.



**Territoire Natura 2000
géré par le SMCGS**



Le Document d'objectif (Docob) de ces sites a été validé le 19 avril 2012 lors du dernier Comité de pilotage (Copil) d'élaboration du Docob à Taurinya. Il est en phase d'animation depuis le 1er mai 2012 et a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 juillet 2012.

1.3.1. La ZSC « Massif du Canigou »

Situé sur la face nord du massif du Canigó, ce site s'étale sur 11 746 ha entre 480 et 2 731 m d'altitude, et englobe une partie des communes de Casteil, Clara-Villerach, Estoher, Fillols, Mantet, Py, Taurinya et Vernet-les-Bains. Il est en étroite relation avec la ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste » qui le recouvre entièrement. Une partie de ce territoire (60%) englobe les Réserves naturelles nationales (RNN) de Mantet (3 028 ha) et Py (3 929 ha), soit 6 957 ha. La ZSC, frontalière avec l'Espagne sur sa partie sud mais aussi avec les sites Natura 2000 « Puigmal - Carança » FR 9101472 à l'ouest et « Conques-de-la-Preste » à l'est, se positionne au sein d'une entité écologique conséquente et cohérente. Le site est caractérisé par la région biogéographique alpine. Il comprend des pans de montagne depuis les zones montagnardes jusqu'aux parties sommitales (éboulis, pelouses, landes, combes à neiges, ...) et des secteurs centrés autour de la partie supérieure de cours d'eau, notamment le Llech pour l'habitat du Desman des Pyrénées (*Galemys pyrenaicus*), espèce endémique. Sa position géographique et son altitude permettent un étagement de la végétation, depuis les zones méditerranéennes jusqu'au niveau alpin, qui présente une gamme variée d'habitats naturels. On peut noter des problèmes de fermeture des milieux dits « ouverts » (landes et pelouses) principalement dans les zones montagnardes et supraméditerranéennes. De plus, la fréquentation du public et la circulation des véhicules (pistes et stationnement) entraînent localement des risques de dégradation des milieux naturels fragiles.

I.3.2. La ZSC « Conques-de-la-Preste »

Situé sur la face sud du massif du Canigó, ce site s'étale sur 8 436 ha entre 735 et 2 465 m d'altitude (Pic de Costabonne) sur la commune de Prats-de-Mollo-la-Preste. Comme le site « Massif du Canigou », il est en étroite relation avec la ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste » qui le recouvre entièrement. De plus, il est attenant au site Natura 2000 « Le Tech » FR 9101478, situé en aval. Une partie de ce territoire est en Réserve naturelle nationale de Prats-de-Mollo-la-Preste, soit 2 394 ha. La ZSC, frontalière avec l'Espagne sur sa partie sud sur environ 1/3 de son périmètre, est caractérisée par deux régions biogéographiques : alpine à 73 % et méditerranéenne à 27 %. Dominant le bassin du Tech, fleuve côtier du Roussillon, dans le Haut - Vallespir, elle est une des zones les plus humides du département des Pyrénées-Orientales. Sa richesse biologique très intéressante est due, en partie, à la diversité de ses habitats : forêts de feuillus et de résineux, landes, pelouses, milieux rocheux, zones humides, ...

I.3.3. La ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste »

Située sur le massif du Canigó, la ZPS se superpose sur les deux ZSC et s'étale sur 20 224 ha entre 480 et 2 731 m d'altitude. A cheval sur la ligne de crête séparant le Vallespir du Conflent, elle présente une grande diversité d'espèces d'oiseaux des milieux montagnards et méditerranéens. Complémentaire des ZPS voisines (« Puigmal - Carança », ...), elle abrite une avifaune de montagne riche et diversifiée (rapaces, passereaux, galliformes, ...). Elle est fréquentée, entre autre, par le gypaète barbu, le lagopède alpin (enjeu exceptionnel), la perdrix grise et le grand tétras. Enfin, la ZPS est située sur un axe de migration important (vautour percnoptère, milan noir, bondrée apivore, cigognes, ...). La fermeture des milieux ouverts (landes et pelouses), due à la régression de l'activité pastorale, constitue une menace pour un certain nombre d'espèces d'oiseaux visées à l'annexe I de la directive. Le développement des activités de plein air, que ce soit d'été ou d'hiver, représente une autre cause de vulnérabilité du site, soit par la perturbation des espèces, soit par le morcellement des habitats. Toutefois, une part importante de la ZPS étant en RNN, ces problèmes sont a priori moins sensibles ici que dans les autres ZPS des massifs montagnards alentours.

II. ANIMER ET PILOTER LA MISE EN ŒUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

La mise en œuvre du Docob se décline en plusieurs actions (gestion financière, administrative et technique du Docob, mise en œuvre des actions de gestion, de communication et de suivi du Docob, etc.), présentées ci-dessous.

II.1. Gérer financièrement le Docob

Figure dans cette partie ce qui à trait au financement des actions Natura 2000.

II.1.1. Subventions

Les actions Natura 2000 sont financées à 80 % par des fonds État / Europe et à 20 % par la structure animatrice du Docob.

II.1.1.1. Demande de paiement - subvention 2012

Le 25 février 2013, le dossier de demande de paiement de la subvention 2012 pour la première année d'animation du Document d'objectifs a été élaboré et transmis à la Direction Départementale des Territoire et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales. Cette subvention d'un montant de 28 423,42 € a été réglée au SMCGS par l'Agence des Services et Paiement (ASP) le 25 septembre 2013.

II.1.1.2. Estimation des besoins financiers pour l'année 2013 – récapitulatif de la demande de subvention

*** Réalisation des diagnostics biodiversité pré-MAET²**

Suite à une demande forte de la Chambre d'agriculture et de la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales de prendre en compte l'intégralité des éleveurs et des GP éligibles au MAET sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste » dans l'objectif qu'ils puissent contractualiser une MAET potentielles en mai 2013.

Cette estimation a été réalisée à partir de devis établis par le Bureau d'études « Soldanelle » sur l'année 2012 dans le cadre d'études similaires. Le diagnostic écologique réalisé sur une exploitation individuelle est estimé à 3 jours de travail et 1 500 € HT³ (1 794 € TTC⁴). Pour un groupement pastoral (GP), il est estimé à 5 jours de travail et 2 500 euros HT (2 990 € TTC).

15 exploitants individuels et 6 groupements pastoraux éligibles au MAET ont été recensés par la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales et l'association des Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastoraux (AFP-GP) sur le territoire Natura 2000 « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste » pour bénéficier d'un diagnostic biodiversité pré-MAET en 2013.

	Nombre de dossiers	Montant études HT - estimatif	Montant études TTC - estimatif
Exploitants individuels	15	22 500 €	26 910 €
Groupements pastoraux	6	15 000 €	17 940 €
Total	21	37 500 €	44 850 €

Le montant estimé pour la réalisation de 21 diagnostics biodiversité pré-MAET est de **44 850 € TTC**.

*** Estimation des besoins financiers pour les frais du personnel dédié à l'animation du Docob**

Le montant estimé concernant les frais du personnel dédié à la mission Natura 2000 est de **33 548,20 €**; calqué sur le salaire brut et les charges patronales 2012.

*** Estimation des besoins financiers pour la communication**

A partir d'un devis établi par l'imprimerie « Autre page » basée à Prades pour une réalisation similaire en 2012, le montant estimé pour l'impression de 3 500 dépliant de la « lettre d'information Natura 2000 n°2 » est de **849,16 € TTC**.

La distribution de la lettre en publipostage sur les 9 communes du territoire Natura 2000 est de **394,67 €**; basé sur devis de La Poste correspondant à une prestation identique en 2012.

L'édition de la carte des oiseaux du Canigó à 5 000 exemplaires a été estimée à **1 550,58 € TTC** à partir d'un devis réalisé par « Autre page ».

Tableau : Récapitulatif de l'estimation des besoins financiers 2013 dans le cadre de l'animation du Docob « Massif du Canigou – Conques-de-la-Preste ».

Dépenses	Diagnostics écologiques pré-MAET	Frais de personnel	Outils de communication
Montants / dépenses	44 850 € TTC	33 548,20 €	2 834,51 € TTC

2 Mesure agro-environnementale territorialisée

3 Hors taxe

4 Toute taxe comprise

Total	81 232,71 € TTC
<i>Financement :</i>	
Subventions État / Europe (80 %)	<u>64 986,17 €</u>
Auto-financement (20 %)	16 246,54 €

II.1.1.3. Demande de subvention 2014

A la fin de cet été, le dossier de demande de subvention 2014 d'un montant prévisionnel de 40 000 € (montant total du projet estimé à 50 001,44 €) a été élaboré et transmis à la DTTM66. Le 21 octobre une délibération concernant l'animation du Document d'objectifs pour l'année 2014 a été prise en Comité syndical du Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

II.1. Gérer administrativement, financièrement et techniquement le Docob

II.2. Organiser la gouvernance du site

II.2.1. Le Comité de pilotage

Le Comité de pilotage des sites Natura 2000 « Massif du Canigou – Conques-de-la Preste » est l'organe officiel de concertation et de débat composé des services et établissements publics de l'État, des collectivités territoriales, des organisations socio-professionnelles, des associations de protection de la nature, des organisations représentatives des autres usagers du milieu naturel. L'arrêté préfectoral n°256/2007 du 25 janvier 2007 porte sur la composition du Copil de ces trois sites.

* Copil du 12 décembre 2013

Ce deuxième Copil de la phase d'animation du Docob s'est déroulé le 12 décembre à la salle d'accueil touristique de Vernet-les-Bains – commune du site Natura 2000 « Massif du Canigou » - sous la présidence de Jacques TAURINYA, vice-Président du SMCGS, en remplacement de Marie-Edith PERAL, maire d'Estoher et Présidente du Copil des sites Natura 2000 « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste » étant excusée ce jour.

L'ordre du jour de la réunion était le suivant :

- Bilan 2013
- Plan d'actions 2014
- Nouvelle PAC et fonds européens 2014/2020 présentés par Claire SARDA VERGES – Europe Direct
- Questions diverses

En annexes 1, 2, 3 et 4 : Arrêté préfectoral désignant les membres du Copil, courrier d'invitation au Copil, liste des participants et compte-rendu de réunion.

II.3. Mettre en œuvre les actions de communication, de gestion et de suivi du Docob

Les actions de communication, de gestion et de suivi sont traitées dans les parties III. IV. et V.

II.4. Promouvoir le Docob

En janvier, le Document d'objectifs en format papier ainsi que les atlas cartographiques et les annexes ont été transmis aux communes de Casteil, Estoher, Fillols, Mantet, Prats-de-Mollo, Py, Taurinya, Vernet-les-Bains, afin qu'ils puissent être mis à disposition du public et consultables en mairie.

II.5. Prendre contact et échanger avec les partenaires

La prise de contact et l'échange avec les partenaires passent par le biais de différents outils de communication : mails, téléphone, courriers et échanges directes en face en face lors de réunions, groupes de travail, copil, formations, ... et concernent toutes les thématiques abordées dans le Docob. Ces éléments ne sont pas détaillés ici mais il convenait de rappeler qu'ils font partie des nombreuses missions de l'animateur Natura 2000.

Le 10 janvier a eu lieu une réunion à l'initiative du PNR des Pyrénées catalanes et la Fédération des Réserves naturelles catalanes (FRNC) à la DDTM à Perpignan. L'objectif de cette réunion, à laquelle a participé le SMCGS, était de préciser l'implication des Réserves naturelles dans la mise en place de Natura 2000 quant à la répartition des rôles entre les opérateurs Natura 2000 et les réserves naturelles concernant les contrats Natura 2000 sur le territoire des Réserves naturelles nationales (diagnostics écologiques, suivis, évaluations, ...), la répartition des rôles entre les opérateurs / animateurs Natura 2000 et les Réserves naturelles pour la réalisation d'inventaires sur leur territoire (répartition des inventaires, compatibilité des bases de données, ...), le financements de cette implication dans Natura 2000.

II.6. Assurer la concertation avec les acteurs locaux

Se référer au paragraphe III « Communication et sensibilisation autour de Natura 2000 ».

II.7. Acquérir les connaissances et compétences nécessaires à l'animation du Docob

Un étudiant en licence professionnelle « Gestion et animation des espaces montagnards et agropastoraux » – Jonathan LEMOIGNE - a réalisé un stage de 3 mois (du 25 avril au 31 juillet) au Syndicat mixte en vue de réaliser un guide méthodologique d'élaboration des MAET, document qui pourrait être utilisé par les professionnels de Natura 2000 fraîchement arrivés dans la thématique MAET. Ce document est pour le moment en cours de validation auprès de la DREAL-LR et de la DRAAF-LR.

II.8. Démarcher pour la mise en œuvre des mesures contractuelles et accompagner à la contractualisation

Cette partie peut englober toutes les actions d'élaboration et de mise en œuvre des MAET. Un temps conséquent y a été consacré.

II.8.1. Commission régionale agro-environnementale (CRAE)

La CRAE de printemps, qui a pour but de valider les demandes des opérateurs agro-environnementales concernant les MAET (estimatifs du nombre de contrats, nombre de parts, montant demandé pour 5 ans de contractualisation, etc.) a eu lieu le 25 mars. Dans cette perspective, le SMCGS a transmis aux interlocuteurs MAE (DDTM, DRAAF et DREAL) - et ce avant le 12 mars - les éventuelles modifications d'enveloppes (par rapport à la CRAE d'automne) :

Nombre de dossiers	Nombre de parts	Engagements potentiels 2013	Engagements potentiels 2014	Montant sur 5 ans (2013-2018) - Estimatif ⁵
29	46	12	17	1 631 477 €

L'enveloppe prévisionnelle et le nombre de contrats potentiels en MAET pour 2014 ont été estimés, avec la Société d'élevage et sur informations de l'année précédente pour les GP, et transmis aux DDTM66 / DRAAF-LR à l'automne 2013 :

Nombre de dossiers	Nombre de parts	Engagements potentiels 2014	Montant sur 5 ans - Estimatif ⁶
22	34,5	22	1 084 290 €

II.8.2. Notices mesures et notices de territoire

Les notices mesures et les notices de territoire correspondent aux documents de cadrage de chaque Projet agro-environnemental de territoire (PAET) basés sur des modèles nationaux de 2012 et adaptés en Languedoc-Roussillon.

Ces notices ont été élaborées par le SMCGS, en partenariat avec la Société d'élevage, la Chambre d'agriculture, le Service d'Utilité Agricole Montagne Méditerranée Élevages (SUAMME), l'association des Associations Foncières Pastorales et Groupements Pastorales (AFP-GP) et le Service d'Économie Agricole (SEA) de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Pyrénées-Orientales (DDTM66).

Deux notices de territoire ont été rédigées (exploitations individuelles et GP). Elles présentent l'ensemble des Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) proposées sur le territoire « Massif du Canigou - Conques-

5 Calcul estimatif réalisé par la Société d'élevage

6 Calcul estimatif réalisé par la Société d'élevage

de-la-Preste » et complète la notice nationale d'information sur les MAE : périmètre, résumé du diagnostic agro-environnemental du territoire, liste des MAET proposées sur le territoire, conditions d'éligibilité, méthodologie pour remplir le formulaire d'engagement.

Douze notices mesures et leurs annexes ont été élaborées :

- LR_CANI_HE1 : Gestion des prairies par la fauche et/ou le pâturage (exploitations individuelles) ;
- LR_CANI_HE2 : Gestion des prairies par la fauche et/ou le pâturage avec absence de fertilisation et report de fauche (exploitations individuelles) ;
- LR_CANI_PC1 : Gestion des habitats agro-pastoraux par le pâturage (exploitations individuelles) ;
- LR_CANI_PC2 : Gestion des habitats agro-pastoraux par le pâturage (GP) ;
- LR_CANI_PC3 : Gestion des habitats agro-pastoraux par l'élimination mécanique et le pâturage (exploitations individuelles) ;
- LR_CANI_PC4 : Gestion des habitats agro-pastoraux par l'élimination mécanique et le pâturage (GP) ;
- LR_CANI_LB1 : Gestion des habitats agro-pastoraux par le brûlage dirigé et le pâturage (exploitations individuelles) ;
- LR_CANI_LB2 : Gestion des habitats agro-pastoraux par le brûlage dirigé et le pâturage (GP) ;
- LR_CANI_LB3 : Entretien des espaces sylvo-pastoraux (exploitations individuelles) ;
- LR_CANI_LB4 : Entretien des espaces sylvo-pastoraux (GP) ;
- LR_CANI_LB5 : Ouverture et entretien d'un milieu en déprise (exploitations individuelles) ;
- LR_CANI_LB6 : Ouverture et entretien d'un milieu en déprise (GP).

Ces notices présentent en détail chaque mesure : objectif, mise en place, combinaison d'engagements unitaires, montant forfaitaire, conditions d'éligibilité, cahier des charges de la mesure, obligations et régime de contrôle, recommandations et sanctions.

Elles ont été validées par la DDTM66 (SEA) en avril 2013.

En annexe 5 : Notices de territoire et notices mesures LR_CANI (A VENIR).

II.8.3. Réunions individuelles de présentation du dispositif avant diagnostics

Fin juin – début juillet, les éleveurs et GP bénéficiant de la réalisation d'un diagnostic biodiversité pré-MAET (au nombre de 15) au cours de l'été ont été vu chez eux avec le bureau d'étude Ecotone et le SMCGS, opérateur agro-environnemental. Cet entretien préalable individuel avait pour objectif de présenter à nouveau Natura 2000 et les MAET, de répondre aux interrogations et de récolter des informations sur l'exploitation ou le GP, son fonctionnement, ses pratiques pastorales, les zones concernées et les projets futurs. Ces entretiens ont été bénéfiques pour le Syndicat mixte afin de tisser des liens avec les éleveurs du territoire et de décrire certaines idées reçues des exploitants sur Natura 2000.

II.8.4. Diagnostics biodiversité pré-MAET

Les 17, 18 et 21 janvier, le bureau d'étude Soldanelle a transmis au SMCGS les diagnostics biodiversité pré-MAET réalisés en 2012 concernant les trois éleveurs de Py, les GP de Mantet, du Mitg et du Cady et les deux éleveurs de Prats-de-Mollo ; ainsi que les données SIG correspondantes. Suite aux réunions individuelles, les diagnostics finaux ont été transmis le 28 janvier.

Pour 2013, un budget a été alloué à la réalisation de 21 diagnostics biodiversité pré-MAET permettant d'engager des études pour 6 groupements pastoraux et 15 exploitant individuels.

Le 15 janvier 2013 a eu lieu une réunion concernant les Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) sur le Canigó, sur demande de la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales (P-O), dans les locaux de la Chambre d'agriculture à Perpignan à 14h30 dans la salle des commissions au 6ème étage. Étaient conviés, le groupe de

travail qui s'est réuni dans le cadre du premier « Comité technique MAET Canigó »⁷ le 15 octobre 2012 au Syndicat Mixte Canigó Grand Site (SMCGS), ainsi que les représentants ayant qualité de décideurs au niveau de la Chambre d'agriculture, de la Société d'élevage des P-O, de l'association des AFP-GP, du Syndicat Mixte Canigó Grand Site. Cette réunion avait pour objet, entre autre, d'acter le système de plafonds d'aides PHAE + MAET ainsi que les montants qui n'avaient pas été validés lors du Comité de pilotage (Copil) Natura 2000 des sites « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste » le 18 décembre 2012 à Estoher, et de choisir les éleveurs / GP qui pourraient bénéficier d'un diagnostic biodiversité pré-MAET avant le 15 mai pour un engagement potentiel en MAET en 2013. Ce sont 2 éleveurs du Vallespir et 2 éleveurs et 1 GP du Conflent qui ont été retenus.

Un premier appel d'offre a été lancé en février pour la réalisation de ces 5 diagnostics biodiversité et par le biais d'une consultation auprès de trois bureaux d'étude (Soldanelle, Hélène CHEVALLIER et l'ONF) ainsi que de la mise en ligne de l'offre sur le site internet du SMCGS. Deux bureaux d'étude ont répondu (Soldanelle et l'ONF). Après analyse des réponses par rapport aux critères d'attribution stipulés dans le cahier des charges, le bureau d'étude Soldanelle a été retenu.

Les conditions météorologiques particulièrement difficiles en cet fin d'hiver / début de printemps 2013, ont rendu la réalisation des études de terrain sur certaines zones particulièrement difficile sur le territoire de Py qui était sous la neige. L'intégralité du terrain ne pouvait être réalisé dans de bonnes conditions ; il a donc été décidé de proroger à deux reprises la date de rendu final de l'étude afin que le travail puisse être réalisé dans de bonnes conditions météorologiques.

Un deuxième appel d'offre a été lancé en avril 2013 pour la deuxième vague de diagnostics biodiversité pré-MAET prévu au cours du printemps/été 2013, soit 16 diagnostics, par le biais d'une consultation auprès de huit bureaux d'étude (Pure environnement, le CEN-LR, Biotopie, Soldanelle, Hélène CHEVALLIER, l'ONF, Écotone, les Écologistes de l'Euzière) ainsi que de la mise en ligne de l'offre sur le site internet du SMCGS. Deux bureaux d'étude ont répondu à l'appel (Écotone et l'ONF). Après analyse des réponses par rapport aux critères d'attribution stipulés dans le cahier des charges, le bureau d'étude Ecotone a été retenu pour cette prestation.

Les deux campagnes d'inventaires ont été réalisées en étroite partenariat avec les RN de Mantet, Prats-de-Mollo et Py.

En annexe 6, 7, 8, 9 : Relevé de décisions de la réunion MAET Canigó du 15 janvier 2013 à la Chambre d'agriculture à Perpignan, cahier des charges pour la réalisation de 5 diagnostics biodiversité, prorogations à l'appel d'offre, cahier des charges pour la réalisation de 16 diagnostics biodiversité (A VENIR).

II.8.5. Réunions individuelles de présentation des diagnostics biodiversité pré-MAET

Les 22, 24 et 25 janvier, ont eu lieu des réunions individuelles à l'attention des exploitants et des groupements pastoraux (Vallespir et Conflent) ayant bénéficié d'un diagnostic biodiversité pré-MAET à l'été / automne 2012, soit 8 GP et éleveurs. L'objectif de ces réunions étant de présenter le diagnostic et faire des propositions de zones et de MAET à mettre en place.

Les 18 et 19 avril ont eu lieu les réunions individuelles à l'attention des 5 exploitants / groupements pastoraux (Vallespir et Conflent) ayant bénéficié d'un diagnostic biodiversité pré-MAET au printemps 2013 (1ère campagne).

Enfin, les 2, 3 et 4 octobre ont eu lieu les réunions individuelles à l'attention des 15 exploitants / groupements pastoraux (Vallespir et Conflent) ayant bénéficié d'un diagnostic biodiversité pré-MAET à l'été 2013 (2ème campagne) [Le 16ème diagnostic biodiversité prévu n'ayant pas trouvé de bénéficiaire, a été transformé en une étude de la zone humide des Estagnols (cf. IV)]. Deux exploitants se sont excusés de ne pouvoir assister à ces réunions, cette dernière ayant donc été reportée au 18 novembre par visio-conférence pour communiquer avec le Bureau d'études Ecotone basé à Ramonville-Saint-Agne en Haute-Garonne. Une troisième éleveuse ne s'est pas présentée à la réunion et n'a pas répondu aux diverses sollicitations ; elle n'a donc pas bénéficié d'un report quant

7 Composé de : Jérémy Beaumes (RN Py), Jacques Borrut (CSRPN), Lionel Courmont (GOR), Guillaume Dalleau (AFP-GP), Carole Duperron (Société d'élevage), Sylvie Duprés (ONF), Ghislaine Escoubeyrou (SE-DDTM66), Pascal Gaultier (RN Prats-de-Mollo), Tatiana Guionnet (BE Soldanelle), Claude Guisset (RN de Py et Mantet), Laura Hopp (SMCGS), Nathalie Lamande (DREAL-LR), Françoise Lepicier-Sanac (Chambre d'Agriculture), Emmanuel Leroy (Chambre d'Agriculture), Philippe Neubauer (SEA-DDTM66), Anne Pariente (DREAL-LR), Frédérique Patte (SEA-DDTM66), Lionel Pirsoul (CEN-LR), Marie Schill (DRAAF-LR). En gras sont notés les personnes présentes au Cotech du 15 octobre 2012.

à la restitution de son diagnostic.

Toutes ces réunions individuelles ont eu lieu avec l'éleveur ou le président de GP concerné, les conservateurs / techniciens des réserves naturelles concernées, l'association des AFP / GP pour les GP, la Société d'élevage pour les exploitants individuels, le Bureau d'études Soldanelle ou Ecotone en charge des diagnostics biodiversité et le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, opérateur agro-environnemental, ainsi que Mylène THOMAS en charge de l'élaboration des diagnostics pastoraux des GP du Llech et des Estables, pour le SUAMME.

Certains éleveurs / GP ont sollicité directement le SMCGS par téléphone ou en passant directement au siège afin de bénéficier d'informations complémentaires ou de réponses à des questions qu'ils pouvaient se poser.

II.8.6. Autres actions en lien avec les MAET

Plusieurs réunions, entrevues, visites de terrain ont eu lieu cette année au sujet des MAET, que ce soit dans le cadre des diagnostics biodiversité et restitutions aux éleveurs.

Une convention de partenariat a été élaborée entre le SMCGS, la Chambre d'agriculture, la Société d'élevage et l'association des AFP-GP dans le cadre de la mise en place des MAET sur le Canigó.

Un travail conséquent de relecture, de corrections et d'éléments complémentaires à rajouter aux diagnostics biodiversité de Soldanelle et d'Ecotone a été réalisé ; idem pour la réalisation des plans de gestion avec la Société d'élevage et l'association des AFP-GP.

Un travail conjoint a été engagé avec Mylène THOMAS – prestataire pour le SUAMME - en charge des diagnostics pastoraux des GP des Estables et du Llech à l'été 2013 afin de travailler sur la mise en conformité / cohérence entre les diagnostics biodiversité pré-MAET et les plans de gestion pastoraux.

En partenariat avec l'association des AFP-GP et la Société d'élevage des P-O, ont été rédigés les plans de gestion (correspondant à l'engagement unitaire HERBE09 du PDRH) et les programmes de travaux concernant les MAET engagées en mai 2013 et signés par les éleveurs et GP ; soit un total de 5 documents.

A ce titre, les conditions actuelles ne permettent pas de réaliser ces diagnostics de façon optimale. Pour les exploitations individuelles, les diagnostics pastoraux financés par chaque éleveur sont réalisés en année n après engagement en MAET. Par contre, pour les GP, les diagnostics pastoraux ne sont pas réalisés dans le cadre des MAET ; soit un document est déjà existant, traitant de l'intégralité de l'estive et étant plus ou moins ancien soit le document est vraiment trop vieux, voire inexistant.

II.10. Apporter un appui technique à la réalisation d'évaluation d'incidences, avis & informations sur des projets

II.10.1. Évaluation des incidences Natura 2000

I.10.1.1. Présentation du dispositif (Source : www.developpement-durable.gouv.fr/L-evaluation-des-incidences-Natura.html)

L'évaluation des incidences Natura 2000 a pour but de vérifier la compatibilité d'une activité avec les objectifs de conservation du ou des sites Natura 2000. Plus précisément, il convient de déterminer si le projet peut avoir un effet significatif sur les habitats et les espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site Natura 2000. Si tel est le cas, l'autorité décisionnaire doit s'opposer au projet (sauf projet d'intérêt public majeur et sous certaines conditions décrites ci-après). Seuls les projets qui n'ont pas d'impact significatif peuvent être autorisés.

Le dispositif d'évaluation des incidences Natura 2000 résulte de la transposition d'une directive communautaire, la directive 92/43 dite « Habitats » et existe en droit français depuis 2001. Cette procédure a cependant fait l'objet d'une réforme mise en œuvre par les textes législatifs et réglementaires suivants : la loi du 1er août 2008 relative à la responsabilité environnementale (art.13), le décret 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000, la loi « Grenelle II » du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (art.125), le décret n°2011-966 du 16 août 2011 relatif au régime d'autorisation administrative propre à Natura 2000.

I.10.1.2. Projets ayant été accompagnés pour la réalisation d'évaluation des incidences

*** Championnat du Canigou**

Comme plusieurs années déjà, les organisateurs du « Championnat du Canigou » - course et marche pédestres au départ de Vernet-les-Bains en passant par le Pic - qui a lieu tout début août, ont sollicité le SMCGS en amont de cette manifestation afin de bénéficier d'un appui technique quant à la réalisation de l'évaluation des incidences simplifiée Natura 2000. La connaissance du dispositif étant déjà bien rodé, une mise à jour des données écologiques, le cas échéant suffit. Le temps consacré à cette action est donc assez limité.

Des lettres d'information Natura 2000 n°1 ont été distribuées ce jour aux participants et accompagnants.

*** Canigou Aventure**

Pour la première année, les organisateurs de « Canigou aventure », manifestation sportive qui a lieu à la fin juin au départ de la Bastide, a contacté le SMCGS pour réaliser l'évaluation des incidences simplifiée Natura 2000. Plusieurs entrevues et échanges mails / téléphone ont permis à l'organisateur de comprendre la démarche et de bénéficier des données nécessaires quant à la réalisation de son évaluation. Par contre, il est à noter qu'une information orale a été transmise à l'organisateur quand à la période peu favorable de la manifestation - en pleine période de reproduction de la faune, et particulièrement des oiseaux nichant au sol (lagopède alpin, grand tétras, perdrix grise). Des recommandations ont été faites par l'animateur Natura 2000 afin de limiter le dérangement. Il serait préférable que pour les années à venir, « Canigou aventure » revoie la période de sa manifestation.

II.10.1.3. Avis & information sur des projets

*** Projet d'abris pastoral « yourte »**

Le SUAMME - dans le cadre des projets d'amélioration des équipements pastoraux - a sollicité le SMCGS dans le cadre de questionnements concernant la réalisation d'évaluation des incidences Natura 2000 en amont d'un projet d'abris pastoral sous la forme d'une yourte pour accueillir le berger du GP du Cady (hébergement mobile, montée et démontée chaque année). Ce type de projet ne fait actuellement pas l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000.

*** Projet de rocher d'escalade à Casteil**

Le Club Alpin Français (CAF), acteur incontournable des activités physiques de pleine nature en vallée du Conflent, portait depuis plusieurs années un projet de rocher école d'escalade à l'entrée des gorges du Cady sur la commune de Casteil. Ce site est destiné principalement pour l'initiation à l'escalade et un public familial ; ce genre de site manquant en vallée du Conflent, malgré une demande importante des grimpeurs (locaux et touristes). Le projet se situait sur le périmètre des territoires Natura 2000 : ZSC « Massif du Canigou » & ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste », en Forêt domaniale du Canigou, dans un périmètre RBD⁸, dans le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, ainsi que sur les territoires de la commune de Casteil et de la Communauté de communes du Conflent.

Sur demande de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Pyrénées-Orientales, un inventaire de la flore des falaises devait être réalisé sur le site avant réalisation du projet. Le Syndicat mixte a pris la charge financière de ce projet, hors fonds Natura 2000.

Il est à noter que ce projet n'était pas soumis à évaluation d'incidence Natura 2000 obligatoire (1er et 2ème décret). Le CAF, appuyé par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site, a eu pour préoccupation de réaliser ce projet dans le respect de la biodiversité présente sur le site. Cette étude répondait à un des grands objectifs du Document d'objectifs : améliorer les connaissances de présence et de localisation des espèces animales et végétales d'intérêt communautaire du site ainsi que leurs habitats, et les intégrer comme nouveaux enjeux dans le Docob.

L'ONF en charge de cette étude a rendu son travail en janvier de cette année avec la conclusion suivante :

8 Réserve biologique dirigée

« La pratique de l'escalade constitue une perturbation qui induit :

- le nettoyage des fissures et la purge des éléments instables, coupe de ligneux bas (callune, genêts...);
- le grattage des dalles rocheuses pour en éliminer mousse et lichens ;
- la pose d'équipements de sécurité ;
- le dérangement périodique des espèces animales fissuricoles.

Ces éléments doivent être relativisés au vu :

- de la faible proportion de l'habitat de falaise concerné par les équipements ; il reste de très vastes secteurs libres de tout parcours, équivalents en terme d'habitat et présentant le même cortège floristique ;
- de la situation des aménagements en pied de falaise ;
- de l'absence de taxon protégé ;

Toutefois, il serait souhaitable :

- de ne pas investir d'autres secteurs de falaise dans cette moyenne vallée du Cady (deux autres sites plus techniques existent déjà : « petit Yosemite » et rocher de Marialles) ;
- d'abandonner la partie haute de la voie 4 une vingtaine de mètres au dessus du relais R2 (cépée de chêne vert) soit environ une longueur de 50m depuis le sol ; pour des voies de plus grande ampleur, utiliser les deux sites équipés mentionnés ci-dessus ;
- de ne pas prolonger les voies existantes vers le haut ;
- de ne pas favoriser l'utilisation des falaises de la vallée du Cady comme terrain d'aventure ;
- de matérialiser et entretenir un cheminement simple pour accéder au pied du secteur 2, ce afin de canaliser la fréquentation et limiter les risques d'érosion ;
- de préconiser la descente des voies en rappel plutôt qu'un retour par les côtés des falaises. En effet, la canalisation des usagers est difficile, surtout à la descente et les pentes raides et peu végétalisées sont très sensibles à l'érosion. De plus pour le secteur 1, le site école surplombe directement le sentier et il semble préférable de limiter au maximum les chutes de pierres qui pourraient être occasionnées lors des traversées en terrain mixte difficilement sécurisable.

Au regard de l'impact sur la flore et les habitats, la prise en compte de ces conditions permet la pratique de l'escalade tout au long de l'année sans autre restriction. »

* Les 100 & 50 miles

Les organisateurs des « 100 & 50 miles », projet d'ultra trail reliant Font-Romeu à Argeles et prévu en 2014, ont contacté le SMCGS en amont de la mise en place de leur projet afin de préparer ce dernier dans de bonnes conditions de prise en compte du territoire traversé.

Il a été décidé de tenir une rencontre groupée avec toutes les structures gestionnaires de sites naturels concernés par les deux tracés de la course, soit la Fédération des Réserves Naturelles Catalanes (FRNC), l'Office National des Forêts (ONF), le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes (PNR PC), la Réserve naturelle régionale (RNR) de Nyer, les Réserves naturelles nationales de Py, Mantet et la Massane ainsi que la Communauté de communes Albères - Côte Vermeille pour le site Natura 2000 du massif des Albères.

Cette réunion s'est déroulée le mercredi 26 juin au siège du SMCGS.

II.10.1.4. Guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives

Ce « guide à l'attention des organisateurs de manifestations sportives en milieu montagnard dans les Pyrénées-Orientales » a été élaboré par Victor PENOT élève ingénieur à l'École Nationale des Ponts et Chaussées durant son stage au sein du SMCGS du 16 juin au 10 août 2012.



Ce travail auquel ont participé le Conseil général des Pyrénées-Orientales, la FRNC, l'ONF, le PNR PC ainsi que le SMCGS a pour objectif d'apporter les éléments nécessaires aux organisateurs de manifestations sportives en amont de leur projet, c'est à dire les interrogations préalables à avoir quant à la période la plus propice, le lieu / parcours, la gestion à mettre en place, les moyens de valoriser le territoire, la sensibilisation du public, ainsi que les obligations légales (régimes d'autorisation et de déclaration, évaluation des incidences Natura 2000, documents à fournir, échéances).

Cette année plusieurs échanges par mails entre les différents acteurs ayant participé à ce guide, ainsi que la Réserve de Nyer qui a permis d'apporter des éléments spécifiques quant à la réglementation en réserve naturelle régionale, ont permis d'apporter des éléments complémentaires / supplémentaires ainsi que des corrections / remarques au document. Certains schémas doivent encore être modifiés et simplifiés et le document sera enfin prêt à être diffusé (téléchargeable par le biais du site internet du SMCGS, etc.). A savoir qu'il a déjà été transmis – sous la forme d'un document de travail – à plusieurs organisateurs de manifestations sportives ayant sollicité le SMCGS (la Centrale Paris, le 100 miles, ...).

II.11. Réaliser des visites de terrain

Plusieurs visites de terrain ont eu lieu dans le cadre des MAET, des chiroptères des mines du Llech, de l'inventaire Desman des Pyrénées mené par la FRNC, etc.

II.12. Rechercher des financements

Aucune recherche de financements supplémentaires n'a été effectuée.

II.13. Participation à des réunions ou manifestations sur le territoire et à la vie du réseau Natura 2000 au delà des sites concernés

Le SMCGS a participé :

- à l'Assemblée annuelle du Réseau des Gestionnaires d'Espaces Naturels (RGEN) le 15 février à Sigean (11) ;
- au Comité de pilotage du site Natura 2000 « Pin Salzman » le 19 février à la sous-préfecture de Prades ;
- au Comité de pilotage de l'inventaire départemental des zones humides sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Pyrénées-Orientales. Cet inventaire a pour ambition d'améliorer les connaissances et la conservation des zones humides. Le deuxième Comité de pilotage, auquel a participé le SMCGS, a eu lieu le 12 mars à Perpignan ;
- à la journée technique du réseau Natura 2000 du Languedoc-Roussillon le 27 juin à Saint Thibery (34) ;
- à l'atelier "Police de l'environnement au sein des espaces naturels protégés" animé par le RGEN le 1er octobre à Saint Hippolyte ;
- à la journée régionale annuelle des opérateurs et animateurs Natura 2000 du Languedoc-Roussillon le 14 novembre à Mèze (34) ;

- au 1er Comité de rivière qui a eu lieu le 3 décembre à Perpignan, et a intégré la commission thématique « Fonctionnalités des cours d'eau, milieux naturels et PAPI ».

II.15. S'informer sur l'actualité Natura 2000

L'information sur l'actualité Natura 2000 passe par la prise de connaissance de documents officiels (circulaires, décrets, ...) et par le biais de documents d'information (lettres d'info) ou de sites internet (DREAL, DRAAF, Préfecture, Ministère, ...).

II.16. Mettre à jour l'outil de suivi des sites SUDOCO

L'outil de Suivi du DOCOb (SUDOCO) devrait prochainement être mis à jour.

II.17. Actualiser les données

Les RN de Py et Mantet ont terminé la réactualisation de la cartographie des habitats naturels sur leur territoire.

II.18. Compléter et mettre à jour le Docob

Le Docob n'a pas été complété ou mis à jour depuis sa validation.

II. 19. Établir un bilan annuel d'animation du Docob

Le bilan d'animation 2013 est réalisé en fin de cette même année (Version actuelle – Projet attn DREAL et DDTM).

II. 20. Cartographie

L'utilisation d'un logiciel SIG - QGIS dans le cas du SMCGS - est importante et régulière. La réalisation de cartes, la superposition de données afin de déterminer des enjeux et des priorités, etc. est essentiel pour mener à bien la mission d'animation du Docob. A ce titre, un besoin de formation ou de temps supplémentaire (dans le cas d'auto-formation) est nécessaire à la chargée de mission pour acquérir de nouvelles compétences et connaissances dans ce domaines. De plus, le SMCGS ne disposant pas de Sigiste envisage de faire appel à un prestataire extérieur pour mettre à jour et rendre cohérentes les données acquises par le Syndicat depuis plusieurs années dans le cadre des études menées lors de l'élaboration du Docob, des diagnostics pré-MAET, etc. (sous différentes formes et par différents prestataires).

II.21. Toute autre action permettant d'animer et de piloter la mise en œuvre du Docob

III. Communication et sensibilisation autour de Natura 2000

III.1. Sensibiliser le grand public à la démarche Natura 2000

III.1.1. Le site internet

La page Natura 2000 du site internet du Syndicat Mixte a été mise à jour. Elle comporte le Document d'objectif complet ainsi que les deux premières lettres d'information Natura 2000 à télécharger : <http://www.canigo-grandsite.fr/natura2000canigou.html>

Cette page est aussi utiliser lors de lancement de marchés publics / appels d'offres (étude écologiques, diagnostic biodiversité pré-MAET, ...).

III.1.2. La lettre d'information

Les habitats agro-pastoraux

L'habitat est un milieu naturel qui réunit les conditions nécessaires à l'existence d'une espèce ou d'un groupe d'espèces animales(s) et/ou végétales(s). Les habitats semi-naturels sont empreints de l'influence de l'homme (pâturage, fauche, brûlage dirigé...).

Les habitats composés essentiellement de végétations herbacées et/ou arbustives telles que les pelouses naturelles ou semi-naturelles, les prairies, les landes, les prés, la garrigue ou le maquis sont très souvent liés aux activités agricoles et pastorales. On les appelle les habitats agro-pastoraux.

En opposition aux milieux forestiers qui sont dits « milieux fermés », les habitats agro-pastoraux sont appelés « milieux ouverts ».

11 habitats agro-pastoraux d'intérêt communautaire ont été recensés sur les sites Natura 2000 « Massif du Canigou » et « Conques-de-la-Preste »

1. Prairies de fauche de montagne
2. Formations herbues à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones de montagne
3. Formations montagnardes à Genêt purgatif
4. Pelouses pyrénéennes siliceuses à Gispet
5. Landes alpines et boréales
6. Formations à Genévrier commun sur landes ou pelouses calcaires
7. Pelouses calcaires alpines et subalpines
8. Prairies maigres de fauche de basse altitude
9. Landes sèches européennes
10. Pelouses sèches semi-naturelles et faibles d'embroussement sur calcaire
11. Formations stables xéro-thermophiles à Bus commun des pentes rocheuses

Quelques exemples en photos :

Le pastoralisme sur le Canigou

Le pastoralisme, principalement extensif et transhumant, est une activité ancestrale sur le massif du Canigou. Il constitue un enjeu fort d'un point de vue économique, social, écologique et paysager.

Depuis des siècles, il contribue au maintien de la mosaïque des milieux naturels, nécessaires à la survie de nombreuses espèces animales et végétales.

Le maintien de l'activité agricole sur le Canigou est conditionnel par un bon équilibre entre le milieu naturel et le pastoralisme. Or cet équilibre est aujourd'hui menacé par une forte dynamique d'embroussement en zone intermédiaire incitant les troupeaux à monter de plus en plus tôt en estives. Face à ce constat, le maintien d'un niveau suffisant de ressource pastorale passe par la capacité de ré-ouvrir ces zones en perpétuelle évolution et de les entretenir afin d'augmenter la surface en herbe nécessaire aux troupeaux, et évidemment d'en faire bénéficier la remarquable biodiversité qu'abritent ces zones ouvertes.

Le Canigou, un réservoir de biodiversité...

Le Syndicat Mixte Canigou Grand Site est en charge de la gestion de 3 sites Natura 2000 sur le Canigou :

- Le site « Massif du Canigou » (Directive européenne Habitats/Faune/Flore)
- Le site « Conques-de-la-Preste » (Directive européenne Habitats/Faune/Flore)
- Le site « Canigou - Conques-de-la-Preste » (Directive européenne Oiseaux)

Soit un territoire total de 20 224 hectares.

30 habitats d'intérêt communautaire sont actuellement recensés sur ce territoire (6 habitats humides, 11 habitats agro-pastoraux, 6 habitats rocheux et 7 habitats forestiers), ainsi que **14 espèces animales (hors oiseaux)** et **4 espèces végétales d'intérêt communautaire**.

19 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire sont répertoriées sur le territoire de la ZPS.

Les MAET sur le Canigou

Quels enjeux ?

- Limiter la fermeture et restaurer les milieux agro-pastoraux en déprise,
- Entretien des milieux ouverts favorables à la biodiversité,
- Conserver les habitats de nombreuses espèces animales et végétales,
- Soutenir le pastoralisme, indispensable au maintien des milieux ouverts,
- Maintenir des paysages remarquables méditerranéens et alpins.

En 2013, les 5 premiers contrats MAET ont été signés sur le territoire Natura 2000 du Canigou.

3 exploitations agricoles et 2 groupements pastoraux du Vallespir et du Conflent se sont engagés dans des mesures de débroussaillage, de pâturage et de fauche.

Ces contrats représentent une superficie totale de 484 ha.

LE POINT DE VUE DE...

« Christian et Marie-Thérèse RIBES, éleveurs bovins viande, producteurs de Rosée des Pyrénées à Prats-de-Mollo, engagés en MAET depuis mai 2013 »

Notre exploitation se situe à la Preste à 1 130 mètres d'altitude et culmine à 1 700 mètres. Le relief est particulièrement accidenté et peu propice à la mécanisation. Le lutte contre la fermeture du milieu est permanente car le climat favorise l'embroussement par les ronces, les genêts, etc.

Ce printemps dernier, nous avons fait le choix de contractualiser une MAET. Nous avons choisi des mesures qui correspondent au travail que nous effectuons sur nos prés et parcours : pâturage par le troupeau, fauche et agropastoralisme.

Ces mesures nous permettent de voir notre travail pris en compte et reconnu d'utilité publique. Sans le pastoralisme, la montagne deviendrait rapidement inaccessible aux autres utilisateurs. Les landes fermées prendraient rapidement le dessus avec un risque d'incendies fort lors d'années de sécheresse comme l'été 2012.

Enfin, l'arrivée attendue du loup pourrait remettre en cause la légalité et les résultats obtenus par les éleveurs de nos hautes cantons comme il en est d'autres massifs en France... Cet équilibre est fragile, soyons vigilants. »

ZOOM d'intérêt communautaire...

Grand tétras (Gall fer)

Espèce relique de la dernière période glaciaire, le Grand tétra s'est aujourd'hui réfugié dans les forêts de montagne où il retrouve des conditions climatiques similaires. En hiver, son régime alimentaire est essentiellement composé d'algues de pin. Du printemps à l'automne, il consomme des pousses de végétaux et des baies. Les jeunes s'alimentent d'insectes riches en protéines et favorisant la croissance.

En France, les populations de Grand tétras sont en déclin important. Dispersé dans les Alpes, 90 % de la population française est désormais présente dans les Pyrénées où l'on enregistre également une baisse des effectifs importante selon l'Observatoire des grandes formes de montagne (OGM).

Actuellement, on estime la population dans les Pyrénées-Orientales à un peu plus de 400 individus.

Le grand tétra est très sensible au dérangement, particulièrement en période hivernale et en période de reproduction (du 1er mai au 31 juillet).

La hêtraie calcicole médio-européenne

Cet habitat forestier se compose principalement de hêtres. Dans les Pyrénées, on le rencontre souvent associé au sapin : on nomme cet habitat « la hêtraie-sapinière ». Il se développe principalement sur des sols calcaires, en climat humide et frais. Il abrite des espèces floristiques telles que le Sabot de Venus, orchidée d'intérêt communautaire.

Sur le Canigou, la hêtraie calcicole médio-européenne correspond à un enjeu écologique très fort : c'est-à-dire que le territoire Natura 2000 « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste » a au niveau européen une responsabilité très forte quant à sa préservation.

III.1.3. Carte « les oiseaux du Canigou »

Dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) élaboré dans le cadre de l'appel d'offres pour la réalisation de l'inventaire des oiseaux d'intérêt communautaire de la ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste » lancée en 2010 (élaboration du Docob) était stipulé la réalisation d'un document de sensibilisation grand public.

Le Groupement Ornithologique du Roussillon (GOR), choisi pour réaliser cette étude, - après prise en compte du souhait du SMCGS quant à la forme de ce document - a mis en relation le SMGS et Serge NICOLLE, peintre animalier, afin que ce dernier réalise une aquarelle du Canigou – paysage dit « idéal » - représentant la vingtaine d'oiseaux d'intérêt communautaire recensés sur le site évoluant dans leurs milieux naturels.

Par la suite, le Syndicat mixte s'est chargé de réaliser en interne le document sous la forme d'une carte dépliable sur laquelle figure au recto l'aquarelle en plein et sur le verso une explication des espèces, leur enjeu écologique et les recommandations de gestion pour les conserver.

Cette carte imprimée en 5 000 exemplaires papier est disponible gratuitement au Syndicat Mixte Canigou Grand Site à partir de janvier 2014 (à l'attention des communes, mairies, offices du tourisme, points d'information, écoles, particuliers, associations, fédérations, etc. concernés par le territoire Natura 2000).

III.2. Informer et accompagner les personnes directement concernées par Natura 2000

Le SMCGS a été sollicité par l'AFP de Mantet pour intervenir lors de son Assemblée générale à Mantet le 1er juin. L'objectif étant de présenter l'outil Natura 2000, les mesures contractuelles et non contractuelles (la charte Natura 2000 et l'exonération sur la Taxe Foncière sur le Non Bâti (TFNB)), les évaluations d'incidences et tenter d'apporter des réponses aux questions posées.

Le Syndicat mixte a aussi répondu aux différentes sollicitations des éleveurs / GP dans le cadre des MAET, des porteurs de projets pour les évaluations de incidences ainsi que toute personne / structure ayant le souhait d'avoir un éclairage ou une information sur le dispositif Natura 2000 et les sites « Massif du Canigou - Conques-de-la-Preste ».

III. Gestion des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

III.1. Engagements en MAET

En vue de préserver et/ou de favoriser les habitats naturels agro-pastoraux et les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire qui en dépendent (mesures GEST.1 et 2 du Docob) peuvent être mise en œuvre des MAET sur les territoires Natura 2000.

Cinq contrats MAET ont été signés cette année sur le territoire Natura 2000 du Canigó. Trois éleveurs bovins du territoire Natura 2000 « Conques-de-la-Preste » (Vallespir) se sont engagés dans des mesures de débroussaillage, de pâturage et de fauche et deux groupements pastoraux du territoire « Massif du Canigou » (Conflent) se sont engagés dans des mesures de pâturage ; soit une superficie totale de 484 ha et 326 605 € d'aides État / Europe pour 5 ans d'engagement.

Ces engagements se sont accompagnés de la signature par le contractant du document « diagnostics (biodiversité et pastoral) et plan de gestion » de l'exploitation / estive concernée. Ce document de référence est un cahier des charges de pratiques favorables à la biodiversité, rédigé pour chaque contractant - conjointement entre le SMCGS et la Société d'élevage des Pyrénées-Orientales pour les éleveurs individuels et l'association des AFP/GP pour les GP – et correspond au document cadre que doit respecter le contractant durant toute la durée du contrat. Ce dernier est susceptible d'être contrôlé par l'Agence des Services et des Paiements (ASP) sur le bon respect de ces engagements.

Ces documents ont été validés par le SEA de la DDTM66 en fin d'année.

Il est à noter qu'il reste un certain nombre de questionnements et d'incertitudes des éleveurs quant à la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC) 2014-2020 ; raison pour laquelle un certain nombre n'a pas souhaité s'engager cette année, attendant d'en savoir plus.

III.2. Chiroptères du Llech

Un premier Comité technique « Chiroptères du Llech », animé par le SMCGS, a eu lieu le 8 octobre à la DDTM66 en vue d'élaborer une réflexion et une méthodologie permettant de tendre vers l'objectif de préservation des chiroptères d'intérêt communautaire présents sur ce site (mesure GEST.16 du Docob). Étaient représentés : le Conseil général des Pyrénées-Orientales (Sites Natura 2000 Chiroptères), le Groupe chiroptère Languedoc-Roussillon (GCLR), l'Office National des Forêts, le service environnement de la DDTM 66, le service environnement de la DREAL Languedoc-Roussillon, la mairie d'Estover et l'association Myotis.

Les conclusions de cette réunion ont été les suivantes : de part l'enjeu régional, voir international, que représente ce site pour le Minioptère de Schreibers, principalement, et sa localisation stratégique par rapport au transit des populations de et vers l'Espagne, il apparaît judicieux d'étudier ce site et son fonctionnement de façon précise. L'objectif serait donc de savoir comment le site est utilisé par les chiroptères qui le fréquentent (hibernation,

reproduction, transit, swarming, utilisation des différentes entrées et sorties, pics d'activités nocturnes, espèces, effectifs, ...), et ce durant toute une année.

Il a donc été décidé lors de cette réunion de définir un protocole commun quant à la réalisation de cette étude de connaissance du site sur une année complète (de janvier à décembre 2014). Afin de tendre vers une étude optimale, sachant que le SMCGS dispose d'un budget limité, il a été décidé de mutualiser les connaissances et les compétences de chacun ainsi que le temps consacré à ce site par les différents acteurs présents. Il a donc été demandé à chacun de récapituler ce qui doit être fait dans le cadre de cette étude (objectifs, moyens, méthodologies d'inventaire, calendrier, etc.) ainsi que les moyens techniques et/ou financiers que chacun pouvait injecter dans ce projet ; sachant que ce site revêt une importance majeure.

Suite à la réunion, Myotis, le GCLR et l'ONF ont émis un avis technique pour définir précisément les objectifs et les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de cette étude. De plus, chacun a précisé les actions qu'il pouvait réaliser dans le cadre du partenariat (connaissances, compétences, financement, temps, etc.) et, à ce titre, une convention de partenariat est en cours d'élaboration entre le GCLR, Myotis, l'ONF et le SMCGS.

Le SMCGS s'est positionné pour prendre en charge une part de l'étude globale hors période d'hibernation, soit de mars à novembre. Un cahier des charges, basé sur l'avis technique mentionnée ci-dessus, a été rédigé afin de lancer un appel d'offres au plus tard en février 2014 pour un début de la prestation en mars.

IV. Suivi et amélioration des connaissances scientifiques

Inventaire de la zone humide des Estagnols

Un diagnostic biodiversité pré-MAET ayant été budgétisé lors de la demande de subvention 2013 et figurant dans le cahier des charges de l'appel d'offres attribué au Bureau d'études Ecotone Recherche et Environnement pour le printemps / été 2013 n'a pas trouvé de bénéficiaire. De ce fait, un avenant au cahier des charges a permis de transformer cette étude en un inventaire de la zone humide sur le site des Cortalets au niveau des Estagnols, pour un temps consacré à l'action et un montant identique au diagnostic biodiversité pré-MAET.

Les Estagnols correspondent à un entité remarquable du massif du Canigó composée d'étendues d'eau stagnantes reliées entre elles, ainsi qu'un système de connexion avec le glacier en contre bas du Pic. C'est aussi un des secteurs les plus fréquentés du massif. L'objectif de cette étude découle d'un des grands objectifs du Docob : « Préserver les habitats humides d'intérêt communautaire favorables à des espèces spécifiques (invertébrés, amphibiens, desman, loutre, ...) ».

Le bureau d'étude Ecotone a donc été chargé de localiser les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sur la zone, définir leur état de conservation par le biais d'une méthode normalisée reproductible, déterminer leurs enjeux écologiques par le biais de la méthode du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et établir des préconisations de gestion pour restaurer ou maintenir l'état de conservation de ces habitats et espèces.

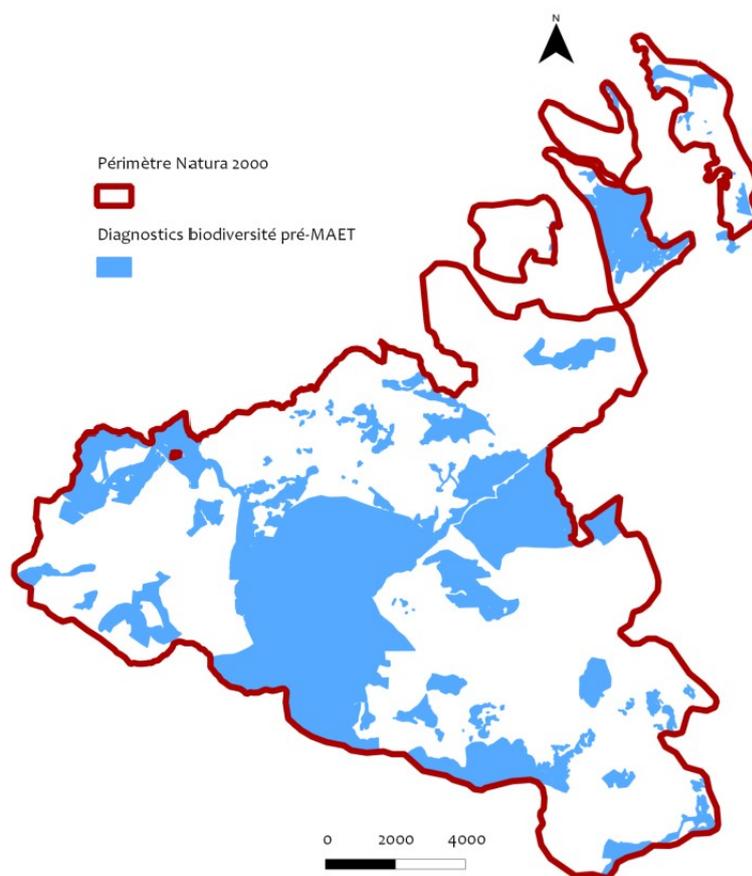
Six habitats d'intérêt communautaire ont été recensés, dont trois habitats « humides » : « Formation herbeuse à Nard, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones de montagne* », « Tourbière haute active* » et « Mégaphorbiaie hygrophile d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin » ; les deux premiers étant considérés comme des habitats prioritaires au niveau européen (*). Aucune espèce d'intérêt communautaire liée directement aux milieux humides n'a été recensée lors de l'étude.

Ce rapport est consultable sur demande au SMCGS, et sera joint à la demande de paiement 2013.

En annexes ? : Avenant au cahier des charges

Cartographie des habitats

Les 20 diagnostics biodiversité pré-MAET, réalisés par les bureaux d'études Soldanelle et Ecotone Recherche et Environnement, ont permis d'apporter des connaissances supplémentaires quant à la présence, la localisation, l'état de conservation d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.



Ce travail a permis d'accroître les connaissances sur les habitats et les espèces, d'augmenter la surface cartographiée, d'avoir une meilleure connaissance du territoire et de ce fait de bénéficier de plus d'outils d'aide à la décision.

La base de données SIG⁹ sera jointe à la demande de paiement 2013.

Suivi des galliformes du Canigó

Raúl PIMENTA, technicien à la RN de Py, a réalisé une évaluation démographique des galliformes de montagne sur le territoire de la ZPS « Canigou - Conques-de-la-Preste ». L'objectif de ce document étant d'évaluer la taille des populations de galliformes de montagne présentes en 2010 sur le territoire de la ZPS. Trois espèces sont concernées : le grand tétras (*Tetrao urogallus aquitanicus* Ingram, 1915), le lagopède alpin (*Lagopus muta pyrenaica* Hartert, 1921) et la perdrix grise des Pyrénées (*Perdix perdix hispaniensis* Reichenow, 1892).

Référence du document : PIMENTA, Raúl (2012). *Bilan démographique des galliformes de la ZPS Canigou-Conques-de-la-Preste*. Rapport de synthèse. Prades. Fédération des réserves naturelles catalanes, 26 p.

9 Système d'Information Géographique